

A propos du scandale **POUILLON**

M. T. MERLE au cours d'une réunion publique pose des questions précises et fait des révélations sur la reconstruction des Sablettes

Le scandale Pouillon a fait rebondir comme il fallait s'y attendre, l'affaire de la reconstruction des Sablettes due comme on le sait à l'architecte Pouillon.

Nanti d'un dossier constitué de pièces officielles et de lettres, de M. Pouillon, de M. Claudius Petit, ancien ministre de la Reconstruction, de M. Clery président du syndicat de la Reconstruction des Sablettes; M. T. Merle, maire conseiller général de La Seyne a donné aux Sablettes une réunion publique suivie par un auditoire nombreux. Mais les responsables de cette « reconstruction » des Sablettes se sont bien gardés d'être présents. Sans nul doute ils étaient dans leurs petits souliers, pour eux « les Rameaux » portaient en ce premier dimanche de printemps des fruits bien mûrs.

Le sénateur-maire de La Seyne

M. T. Merle au début de son exposé parla du problème de la taxe locale sur laquelle nos lecteurs sont déjà bien informés.

Puis venant à la question de la reconstruction des Sablettes, il rappela les démarches faites par M. Lamarque, alors sénateur, pour que M. Pouillon soit choisi comme architecte.

La municipalité ne fut jamais consultée et le 27 mai 1950, une lettre de Claudius Petit indique : « J'ai décidé de confier l'étude à M. Pouillon architecte à Marseille et de reprendre radicalement le plan masse des Sablettes », car il faut préciser qu'avant Pouillon un plan existait.

Détail curieux, il est demandé de donner connaissance de cette lettre non seulement au Préfet et autres organismes officiels, ce qui est normal, mais aussi à M. le sénateur-maire de La Seyne, M. Lamarque.

Ainsi pour M. Claudius Petit, le maire de La Seyne en 1950, c'est M. Lamarque.

Et M. Merle sort de nouveaux documents prouvant la collusion du ministre, de M. Clery, Lamarque et Pouillon.

Il est évident que la ville de La Seyne ayant été tenue à l'écart de l'association syndicale de reconstruction, a refusé par la suite d'assister à une réunion où sa présence l'aurait rendue complice.

A propos de l'école sinistrée

La ville non seulement fut tenue à l'écart, mais sous prétexte d'esthétique on refusa de reconstruire l'école des Sablettes à son emplacement primitif.

On proposa à la ville des terrains cultivés qu'il aurait fallu acheter très cher en privant un paysan de son moyen de travail. La ville a refusé ces terrains, mais a dû exproprier d'autres terrains dont le coût s'est élevé à 17 millions.

A la place de l'ancienne école l'or a construit un cabaret et un poste d'essence.

A quel sinistre cela répond-il ? demande M. T. Merle, qui rappelle ensuite qu'au cours d'une réunion il avait dit aux sinistrés : « Ne signez pas les plans, les matériaux proposés ne sont pas valables pour notre région ».

Le bureau de l'Association a dit : N'écoutez pas le maire, il fait de la politique.

Quelques questions embarrassantes

D'autre part le président de l'Association, M. Clery, affirmait dans une lettre que les sinistrés ne devaient absolument rien.

Alors pourquoi, demande M. T. Merle, des sommes allant de 200.000 francs à 1 million furent exigées par la suite ?

— Pourquoi seulement mainte-

nant, comme par hasard, des sinistrés reçoivent, depuis 2 ou 3 jours, leurs titres de propriétaires ?

— Pourquoi ne rend-on pas public le dossier financier de la reconstruction des Sablettes ?

— A quel sinistre correspond le dépôt d'essence et l'établissement « l'Aventure » ?

Si l'on ne nous répond pas, dit M. T. Merle, nous sommes disposés à ouvrir le dossier que ne veut pas ouvrir la reconstruction.

En réponse à quelques calomnies

Puis M. le maire répondra à la propagande calomnieuse répétant l'accusation que la mairie ne fait rien pour les Sablettes.

Il rappellera alors la réalisation de l'assainissement, du réseau d'eau, des cours scolaires modernes pour les filles, de la promenade sur la plage, de l'éclairage public.

Quant au classement de la station, il fut déposé en 1910 et repris par la municipalité actuelle en 1947. Il dépendait de l'assainissement et l'avis préalable a été maintenant obtenu.

En conclusion, M. T. Merle répond à l'accusation calomnieuse de la section socialiste tendant à faire croire que Pouillon était communiste et mettant en cause pour cela un militant qui ne peut témoigner puisqu'il est mort.

La section socialiste tente, c'est évident, de rejeter ses responsabilités alors que « Le Provençal » et « République » de l'époque faisaient l'éloge de Pouillon, le protégé de Lamarque.

Rappelons aussi que Duchet a révélé que Pouillon avait été proposé comme candidat U.N.R. aux dernières élections législatives.

Ainsi, dira M. T. Merle en terminant, nous sommes prêts à nous expliquer devant qui que ce soit.

La discussion n'est pas close.



Deux vues de l'assistance pendant le discours de M. T. Merle.